

COMMUNE DE PRADINES  
42630

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

### Autorisation du tirage du feu d'artifice du 13 juillet 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les décrets n° 93-1101 du 03 septembre 1993 et n° 90-897 du 1<sup>er</sup> octobre 1990 modifiés,  
Vu les arrêtés du 17 Juillet 1990 et du 25 Mars 1992,  
Vu les circulaires du 28 avril 1986, du 24 Mars 1992, du 08 Décembre 1993 et 08 Août 1996,  
Vu la demande d'organiser un feu d'artifice formulée par le Comité des Fêtes le 30/06/2023.

### ARRETE

**ARTICLE 1 :** Le jeudi 13 Juillet 2023 à 23 heures sur un terrain communal (à côté du cimetière) situé à « Rue de Lavalley » à PRADINES (Loire), le feu d'artifice est autorisé.

**Article 2 :** Destinataires :

Monsieur le Sous- Préfet de ROANNE.

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de ST SYMPHORIEN DE LAY.

Monsieur Alain LINOIS, Président du Comité des Fêtes.

A Pradines, le 30 juin 2023.

Le Maire,  
Charles BRUN.

